

Sur le radar :

Perspectives juridiques relatives aux véhicules autonomes

JUILLET 2020

Points saillants du rapport sur les véhicules connectés et autonomes du CTIC et du CAVCOE

Au premier trimestre de 2020, plusieurs rapports importants ont été publiés par des acteurs canadiens du secteur des véhicules connectés et autonomes (VCA), notamment le rapport *Avancées dans le domaine des véhicules connectés et autonomes : Contexte actuel et tendances futures* (le rapport). Préparé conjointement par le Conseil des technologies de l'information et des communications (CTIC) et le Canadian Automated Vehicles Centre of Excellence (CAVCOE), il offre un récapitulatif utile des avancées technologiques concernant les VCA au cours des dernières années et de leurs incidences plus vastes sur nos vies, nos villes, la société dans laquelle nous vivons ainsi que nos infrastructures.

Bien qu'ils s'intéressent principalement aux voitures de tourisme, les auteurs du rapport rappellent que les VCA renvoient à un écosystème plus large qui ne se limite pas aux voitures autonomes. Les VCA désignent non seulement les véhicules automobiles, mais également les navettes automatisées, l'équipement lourd hors route (dans les domaines de l'exploitation minière, de l'agriculture, de la foresterie et de la construction), les véhicules utilisés dans le cadre de la livraison de colis, de la collecte des ordures et du déneigement ainsi que les drones. En règle générale, ces applications reposent sur un ensemble commun de technologies conçues pour répondre à différentes spécifications techniques. Voici les points saillants des réflexions clés présentées dans le rapport pour faciliter le déploiement des VCA au Canada :

- Compte tenu des incidences sociétales multidimensionnelles des VCA, les auteurs du rapport encouragent les administrations fédérale, provinciales et municipales à accélérer la planification de leurs politiques entourant les VCA et à accorder une plus grande place à la concertation. Plus précisément, ils conseillent aux villes de tenir compte, dans la planification de leurs projets actuels visant les transports et les infrastructures connexes, du rôle que joueront les VCA au cours des dix à vingt prochaines années. Il est intéressant de noter que le rapport recommande d'établir, à l'échelle fédérale, une feuille de route précise quant au déploiement des VCA, assortie d'échéances clairement définies (à l'instar, par exemple, de la feuille de route élaborée par le R.-U. qui vise à préparer l'arrivée massive des VCA d'ici 2030).

- Les auteurs du rapport examinent le rôle que peuvent jouer les fonctionnalités apportées par la technologie sans fil de cinquième génération des réseaux cellulaires (5G) et les communications dédiées à courte portée (CDDP) dans le déploiement de VCA dotés d'une grande autonomie. Ils indiquent que les acteurs du secteur évaluent actuellement le réseau cellulaire 5G dans des environnements d'essai afin d'en vérifier le rendement pour en faire une solution de rechange aux CDDP. Cette année, le Toronto Region Board of Trade a d'ailleurs abordé la question dans son rapport *Getting Ready for Autonomy* (en anglais), qui fait état de consultations avec les acteurs du secteur quant à l'état de préparation de la région de Toronto face à l'arrivée des VCA. Il recommande que tous les ordres de gouvernement s'entendent, en consultation avec le secteur, sur la directive à adopter relativement à l'utilisation de la 5G pour les VCA. Bien qu'il soit difficile de dire dans quelle mesure les gouvernements souscriront à cette recommandation, les auteurs du rapport semblent conclure que la 5G est la pierre angulaire d'un déploiement et d'une adoption efficaces des VCA.
- Les auteurs du rapport indiquent également que les cadres réglementaires constituent un facteur essentiel du déploiement réussi des VCA au Canada. À cet égard, ils soulignent le manque de normes concernant les fonctionnalités autonomes des VCA à l'échelle fédérale et encouragent toutes les provinces à s'occuper davantage de ce qui touche l'innovation et la préparation relatives aux VCA de façon à améliorer le perfectionnement et le déploiement de ce type de véhicules.

Auteurs :

Tamara Tomomitsu

Sunny Kim

Chaque mois, dans notre publication Sur le radar : Perspectives juridiques relatives aux véhicules autonomes, nous nous penchons sur l'incidence systématique de ces véhicules sur l'ensemble des secteurs d'activité afin d'aider nos clients à affronter les défis juridiques et réglementaires que pose cette nouvelle réalité.

Vous avez des questions ou des commentaires? Nous serions heureux de vous lire. Veuillez nous écrire à AVs@blg.com.

À propos de BLG

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. (BLG) est un grand cabinet juridique canadien qui offre à ses clients une gamme complète de services, principalement en droit des affaires, litige commercial et arbitrage ainsi que propriété intellectuelle. BLG est l'un des premiers cabinets juridiques en importance au pays; il compte plus de 700 avocats, agents de propriété intellectuelle et autres professionnels dans 5 grandes villes du Canada. BLG répond aux besoins de ses clients, que ce soit en matière de litige, de financement ou d'enregistrement de brevets et de marques de commerce.

blg.com/va

Bureaux de BLG

Calgary

Centennial Place, East Tower
520 3rd Avenue S.W.
Calgary, AB, Canada
T2P 0R3

T +1.403.232.9500
F +1.403.266.1395

Montréal

1000, rue De La Gauchetière Ouest
Bureau 900
Montréal, QC, Canada
H3B 5H4

T +1.514-954-2555
F +1.514-879-9015

Ottawa

World Exchange Plaza
100 Queen Street
Ottawa, ON, Canada
K1P 1J9

T +1.613.237.5160
F +1.613.230.8842

Toronto

Bay Adelaide Centre, East Tower
22 Adelaide Street West
Toronto, ON, Canada
M5H 4E3

T 416.367.6000
F 416.367.6749

Vancouver

1200 Waterfront Centre
200 Burrard Street
Vancouver, BC, Canada
V7X 1T2

T 604.687.5744
F 604.687.1415

Les présents renseignements sont de nature générale et ne sauraient constituer un avis juridique, ni un énoncé complet de la législation pertinente, ni un avis sur un quelconque sujet. Personne ne devrait agir ou s'abstenir d'agir sur la foi de ceux-ci sans procéder à un examen approfondi du droit après avoir soupesé les faits d'une situation précise. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller juridique si vous avez des questions ou des préoccupations particulières. Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. (BLG) ne garantit pas l'exactitude, la validité ni l'exhaustivité des renseignements contenus dans la présente publication. Il est interdit de reproduire, même partiellement, le présent bulletin sans l'autorisation écrite préalable de BLG. Si BLG vous a envoyé cette publication et que vous ne souhaitez plus la recevoir, vous pouvez demander à faire supprimer vos coordonnées de nos listes d'envoi en communiquant avec nous par courriel à unsubscribe@blg.com ou en modifiant vos préférences d'abonnement dans blg.com/MesPreferences. Si vous pensez avoir reçu le présent message par erreur, veuillez nous écrire à communications@blg.com. Pour consulter la politique de confidentialité de BLG relativement aux publications, rendez-vous sur blg.com/fr/ProtectionDesRenseignementsPersonnels.

© 2020 Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. est une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

Vos avocats au Canada